



ARRETE MUNICIPAL N° 08.03.79/SGS-2008-07
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Mme Marie-Alice ROZAN

Le Maire de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18,

Vu les élections municipales du 9 mars 2008,

Vu l'élection du Maire et des Adjointes en date du 14 mars 2008,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Marie-Alice ROZAN, Adjoint au Maire, est chargée, sous la surveillance et la responsabilité du maire, des questions relatives à la **petite enfance** pour toute la durée du mandat.

ARTICLE 2 : Mme Marie-Alice ROZAN assume les responsabilités dévolues au 4^{ème} Adjoint.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Alice ROZAN dans les matières mentionnées à l'article 1.

ARTICLE 4 : Mme Marie-Alice ROZAN tient le maire régulièrement informé des activités qu'il exerce dans le cadre mentionné à l'article 1.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- M. le Préfet de l'Essonne,
- M. le Procureur de la République,
- Mme la Trésorière Municipale,
- l'intéressée.

Fait à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, le 17 mars 2008

Le Quatrième Adjoint au Maire,

Marie-Alice ROZAN.

Le Maire,



Charles de BOURBON BUSSET.